Légende

- Limite de zones
- Bâtiment agricole susceptible de changer de destination
- Elément de patrimoine à protéger (L151-19 et R151-41 3)
- Elément de paysage à protéger (L113-1 et R151-31 1)
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (L151-6-7 et R151-6-7-8)
- Espace boisé classé (L113-1 et R151-31 1)
- Emplacement réservé (L151-1-3 et R151-48)
- Limitation particulière d'implantation des constructions : zone non aedificandi (L151-31 2 et R151-34 1)
- Limitation particulière d'implantation des constructions : marge de recul de 20m (L151-31 2 et R151-34 1)
- Zone de danger; canalisations de transport d'hydrocarbure (L151-31 2 et R151-34 1)
- Mouvement de terrain - Aleas faible et moyen (L151-34 1)
- Mouvement de terrain - Aleas fort et très fort (L151-34 2)
- Zone humide (L121-23 et R121-4 1 à 8)
- Bati
- Parcelles cadastrales
- Cours d'eau

UA	Zone d'habitat dense correspondant au centre traditionnel
UB	Zone pavillonnaire qui englobe l'urbanisation récente
UY	Zone d'activité artisanale et industrielle
UL	Zone de loisirs et d'équipements sportifs
1 AU	Zone d'urbanisation future à vocation principale d'habitat. Elle se compose des secteurs 1AUa et 1AUb
2 AUy	Zone d'urbanisation future à vocation principale de développement économique
A	Zone à usage agricole susceptible d'accueillir les installations liées aux activités autorisées dans cette zone. elle comprend les secteurs Ah (constructions isolées) et As (agricole stricte)
N	Zone protégée en raison de ses qualités paysagères, naturelles ou écologiques. Elle comprend le secteur Nco

Liste des emplacements réservés au bénéfice de la commune

1. réalisation d'un cheminement doux (1090 m²)
2. création d'un équipement public (4396 m²) et de son chemin d'accès (6 m à l'Est, 3 m à l'Ouest)
3. élargissement de voirie - 2 mètres (158 m²)
4. élargissement de voirie - 3 mètres (101 m²)
5. élargissement de voirie - (120 m²)
6. élargissement de l'accès - 2 x 2 mètres (208 m²)
7. création d'un stationnement communal (110 m²)
8. élargissement d'un virage et création de places de stationnement (70 m²)

Commune de Fontain

Code INSEE : 25245

PLAN LOCAL D'URBANISME SECTEUR FONTAIN

Réglement graphique centre de la commune 1/2000

Approbation du PLU : 09 janvier 2014
Modification n°1 : 27 septembre 2018
Mise à jour n°1 : 04 juillet 2017
Mise à jour n°2 : 28 juin 2019
Mise à jour n°3 : 10 juillet 2024
Mise à jour n°4 : 07 avril 2026

Grand Besançon Métropole
City - 4 rue Gabriel Plançon - 25043 Besançon Cedex